



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service Environnement**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONSULTATION RELATIVE A L'INSTAURATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMÉNAGEMENT POUR UN ÉQUIPEMENT DE DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES

Communes de SOCCIA et d'ORTO
Piste DFCI de PANTANU (P299)

Les communes de Soccia et d'Orto ont sollicité auprès du préfet de la Corse-du-Sud l'instauration d'une servitude de passage et d'aménagement pour la piste de liaison de Soccia-Orto au titre de son statut d'équipement de défense des forêts contre les incendies.

Conformément à l'arrêté n°2A-2025-09-23-00001 du 23 septembre 2025, le projet de servitude sera consultable, du 1^{er} au 31 octobre, à la mairie de Soccia, aux horaires d'ouvertures suivants :

mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
mercredi de 9h00 à 12h00
jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

4 permanences seront assurées par un commissaire enquêteur aux horaires suivants :

mercredi 1er octobre 2025 de 10h00 à 16h00
mercredi 15 octobre 2025 de 10h00 à 16h00
mercredi 22 octobre 2025 de 10h00 à 16h00
vendredi 31 octobre 2025 de 10h00 à 16h00

Pendant ce délai, les propriétaires et ayants droit pourront, pendant toute cette période, faire connaître leurs observations au préfet :

- par écrit sur le registre d'enquête publique se trouvant à la mairie de Soccia
- par écrit à l'adresse postale suivante :

Direction Départementale des Territoires de Corse du Sud

Service Environnement
Terre-plein de la gare
20 302 Ajaccio Cedex 9

À l'attention du Commissaire Enquêteur Mr André FREDIANI

- sur un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6678> ;

- par mail à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-6678@registre-dematerialise.fr

